

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 MARS 2026

N°004_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
24/02/2026
DATE D’AFFICHAGE :
24/02/2026

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absent : 4
Ayant donné procuration : 0

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois suite à l’avancement de grade

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le cinq, à vingt heures deux, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Mme Amelle HAFAFSA en qualité de secrétaire de séance.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents ayant donné procuration :

Absents :

Lou LOMBARD
Vincent MARTIN
Sandrine PEREIRA
Laurence PETIT

Exposé des motifs

Madame La Maire expose les motifs.

Il appartient à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2026. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l’emploi correspondant au grade d’avancement.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d’Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle principal 1^{ère} classe à temps non complet (33 heures hebdomadaire)

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs, comme proposé en annexe.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Vu le tableau des emplois,

Au vu de ce qui précède, ouï l’exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L’UNANIMITE

- ▶ **Approuve** la création d’un poste,
- ▶ **Actualise** le tableau des effectifs ci-annexé,
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- ▶ **Inscrit** les crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 012



La Secrétaire de séance,
Amelle HAFAFSA

Fait à La Bastidonne,
Le 05 mars 2026.